

Egalité

Oui, instituteur peut être un métier d'homme!

Les hommes sont toujours moins nombreux dans les écoles primaires. Une opération est lancée en Suisse alémanique

Caroline Zuercher

Messieurs, intéressez-vous à l'enseignement! Les Hautes Ecoles pédagogiques (HEP) des cantons de Zoug et de Zurich ont lancé le week-end dernier une campagne pour encourager les hommes à reprendre le chemin des écoles primaires. Cette action s'adresse à ceux qui souhaitent réorienter leur carrière, et leur propose de suivre un cours auprès d'un instituteur. Comme l'a révélé la *NZZ am Sonntag*, des encarts seront notamment publiés dans les journaux gratuits.

Le but est de rétablir un équilibre dans une profession comptant une majorité de femmes depuis 1964. Et l'écart ne cesse de se creuser. En 1993-1994, 32,3% des enseignants du primaire étaient des hommes. En 2012-2013, ils ne représentaient plus que 17,7%. «Pour les élèves, il est enrichissant de voir des personnes venant de différents milieux», souligne Katarina Farkas, qui codirige la campagne depuis la HEP de Zoug. L'idée est aussi que, à 18 ans, un jeune homme ne pense pas forcément à travailler avec des enfants. Mais qu'il se pose d'autres questions par la suite, notamment sur le sens de la vie.

Cette action s'inscrit dans un cadre plus large. En Suisse alémanique, l'association Männer an die Primarschule («Des hommes à l'école primaire», MaP) a été



En 2013, il n'y avait que 17,7% de maîtres primaires. KEYSTONE / BALLY

«Avoir une représentation des deux sexes est bon pour l'égalité, pour l'école et pour la profession»

Beat Ramseier Coordinateur de l'association «Des hommes à l'école primaire»

créée en automne 2014. «Les femmes enseignent évidemment aussi bien que les hommes, précise son coordinateur, Beat Ramseier. Mais avoir une représentation des deux sexes est bon pour l'égalité, pour l'équipe, l'école, les enfants, leurs parents et pour la profession.» Et puis le fait de voir un homme devant le tableau noir encouragera peut-être les vocations.

Son association coordonne trois autres projets jusqu'en 2018: une sensibilisation des jeunes (qui peuvent eux aussi plonger quelques heures dans une école primaire) réalisée par JUMPPS, une association alémanique s'occupant des questions de genre à l'école; un réseau d'échanges entre étudiants et professionnels au sein de la HEP Grisons; et une formation continue pour sensibiliser ceux qui accompagnent le choix professionnel des jeunes, conçue par la HEP Lucerne.

Premier succès

«Bien sûr, nous n'allons pas changer la situation en trois ans, poursuit Beat Ramseier. Notre but est d'abord de sensibiliser les gens et de susciter la discussion pour que des hommes pensent à cette carrière.» Avec un certain succès: dans le cadre du projet lancé le week-end dernier, cinquante candidats se sont déclarés intéressés durant la première journée.

Les HEP paient 40% des frais et le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) finance le projet MaP à hauteur de 1 demi-million de francs sur trois ans. Encourager des hommes? «Nous soutenons les initiatives promouvant la mixité qui remplissent les exigences légales, répond la directrice du BFEG, Sylvie Durrer. Elles concernent surtout le domaine de l'éducation. Si des hommes veulent s'engager pour l'égalité, nous ne pouvons que nous en réjouir!»

Ces projets en faveur de la présence masculine sont toutefois minoritaires. «Ils viennent pour la plupart de Suisse alémanique», précise Sylvie Durrer. Et la Suisse romande? «Nous avons quelques contacts avec des collègues et nous allons regarder s'il y a une possibilité d'y travailler, répond Beat Ramseier. Le problème de la représentation masculine s'y pose aussi, mais je ne sais pas si la sensibilité est la même des deux côtés de la Sarine.»

L'obstacle du salaire

Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève et présidente de l'Association de recherche sur le genre en éducation, Isabelle Collet suit avec intérêt le programme de réorientation développé en Suisse alémanique. Ici aussi, les hommes sont sensibilisés à la question. Mais si tout le monde, ou presque, préfère travailler dans un univers mixte, ces encouragements se heurtent à un obstacle: «Il est difficile d'inciter les hommes à s'orienter vers des métiers moins valorisés sur les plans salarial et social», relève la Genevoise. Une sorte de cercle vicieux s'est ainsi installé puisqu'une profession qui se féminise a aussi tendance à se dévaloriser, comme le regrette Georges Pasquier, président du Syndicat des enseignants romands.

Le patient doit savoir qui tient le bistouri

Déléguer une opération à un médecin assistant exige le consentement du patient. Un médecin se fait rappeler à l'ordre pour avoir violé cette règle

C'est un rappel important que fait le Tribunal fédéral (TF). Dans le contexte d'un hôpital public où la mission de former la relève médicale est centrale, l'implication d'un médecin assistant est courante. Mais en aucun cas un médecin peut déléguer une opération à un médecin assistant sans en avoir informé son patient et sans avoir obtenu son consentement. Se prévaloir d'un consentement hypothétique est une faute qui expose le médecin à des suites pénales si l'opération tourne mal.

Un gynécologue vaudois qui avait négligé cette règle de transparence n'aurait pas dû être acquitté par la Cour cantonale vaudoise. Il doit rendre compte pénalement des graves complications postopératoires subies par sa patiente. Ainsi a jugé le TF. Il a renvoyé la cause au Tribunal cantonal, qui devra statuer une nouvelle fois sur la base des considérants (arrêt 6B_902/2015).

Le médecin suivait la patiente depuis vingt ans. Une solide relation de confiance les liait. A aucun moment la patiente n'a pu se douter que son médecin ne l'opérerait pas. La décision tardive de déléguer l'intervention à un médecin assistant sous la surveillance d'un chef de clinique aurait dû lui être annoncée et elle aurait dû donner son accord. Elle a rendu crédible le fait qu'elle aurait refusé pour des motifs inattaquables.

Pour sa défense, le médecin a argumenté, en vain, que cette délégation avait pour cadre un programme de «teaching» (formation) comme il en existe dans tous

les hôpitaux publics. Il a prétendu, à tort, qu'un patient au bénéfice de la seule assurance de base - sa cliente était dans ce cas - renonce de facto au libre choix du médecin en cas d'hospitalisation.

Le TF a désavoué la Cour vaudoise, qui avait été sensible à cet argument: un patient, quel que soit son statut d'assuré, a toujours le droit de savoir quel médecin tiendra le bistouri. Son droit de formuler d'éventuels griefs et même de refuser l'opération si le médecin désigné ne lui inspire pas confiance est inaliénable.

Cet arrêt rendra-t-il la formation des médecins assistants plus difficile? Chef de la chirurgie viscérale au CHUV, Nicolas Demartini ne le croit pas. Il estime que la règle de la transparence est largement respectée. Son expérience est que les patients acceptent les contingences de formation de la relève s'ils en sont informés: «Je défends le travail d'une équipe chirurgicale. Je l'ai formée dans mon service, je suis donc le garant de la qualité de son travail.»

Le service juridique du CHUV a pris connaissance du jugement «avec intérêt» et «va procéder attentivement à son examen et à ses éventuelles implications». Il rappelle que, dans un centre de formation comme le CHUV, la prise en charge est assurée en équipe et que le patient en est dûment informé: «Nous évaluons dans quelle mesure cette pratique doit être affinée ou complétée.»

Deux chirurgiens vaudois estiment que l'arrêt du TF «rappelle opportunément une règle parfois appliquée à géométrie variable, selon la personnalité des médecins cadres». Ils notent que, selon la littérature scientifique, la formation de la relève en chirurgie ne nuit pas à la qualité des soins.

François Modoux

Terrorisme Les Suisses veulent plus de mesures

La préoccupation face au terrorisme s'accroît en Suisse. Et la population soutient largement la collecte de données sur des personnes suspectes, comme le prévoit la future loi sur le renseignement, soumise au peuple le 25 septembre. Pour deux personnes sur trois, le besoin de surveillance passe avant les libertés individuelles. L'engagement de l'armée en appui de la police est également plébiscité. C'est ce qui ressort du dernier sondage mené pour le compte de l'Académie militaire de l'EPFZ. **J.MT/ATS**

Il a dit

«Les problèmes sont difficiles à résoudre. Sinon, un accord aurait été trouvé depuis longtemps»

Stefan Meierhans Monsieur Prix commente les discussions sur la hausse du prix des transports publics



Maltraitance

1388

C'est le nombre de cas de maltraitance infantile enregistrés l'an dernier dans les hôpitaux. Les auteurs des sévices appartiennent 4 fois sur 5 au cercle familial. 45% des enfants maltraités étaient âgés de moins de 6 ans. Les abus sexuels représentent près de 20% des cas, tandis que les sévices physiques atteignent 28%. Les maltraitances psychiques (31% des cas) sont en augmentation. Enfin, la négligence concerne 20% des cas. Des mesures tutélaires ont été prises dans un cas sur deux. **ATS**

Lac Léman Accident de bateau au large de St-Prex (VD)

Mercredi un bateau pneumatique à moteur a été retrouvé échoué contre les enrochements de la rive de St-Prex, moteur enclenché. L'embarcation était fortement endommagée et des traces de sang ont été relevées. Les recherches entreprises par la police vaudoise en vue de trouver le conducteur et les éventuels occupants sont restées vaines à ce jour. La Police cantonale vaudoise lance un appel à témoin au 021 644 44 44, ou avec le poste de police le plus proche. **TG**

PUBLICITÉ

STUKER

Fondée en 1938

IMPORTANTE VENTE AUX ENCHÈRES
AUTOMNE 2016
CONSIGNATIONS POSSIBLES DÈS À PRÉSENT



Importante commode, Louis XV / Louis XVI, par Roger Vandercruse dit Lacroix
Estimation: CHF 28-35'000.- / vendue à CHF 120'000.-

PEINTURE SUISSE, ART INTERNATIONAL, BIJOUX,
ARGENTERIE, PORCELAINES, MOBILIER ET SCULPTURES.

Veuillez contacter notre bureau de Berne afin de convenir d'un rendez-vous.

STUKER | ALTER AARGAUERSTADEN 30 - CH-3006 BERNE
T +41 (0)31 350 80 00 - F +41 (0)31 350 80 08
info@galeriestuker.ch - www.galeriestuker.ch

Le Modigliani séquestré à Genève a été rendu

Suite aux révélations des «Panama Papers», la justice genevoise avait ouvert une procédure pénale. Sans résultats

Un tableau de Modigliani, qui aurait été volé durant la Seconde Guerre mondiale et qui était séquestré dans les Ports Francs de Genève suite aux révélations liées aux *Panama Papers*, a été remis à son ayant droit, le collectionneur d'art David Nahmad.

«Des vérifications ont été faites et les soupçons qui pouvaient être présents n'ont pas été confirmés. Dès lors, le séquestre devait être levé», explique le porte-parole du Ministère public genevois.

Le 11 avril dernier, le Ministère public genevois avait annoncé l'ouverture d'une procédure pénale «dans le but de procéder à des vérifications en lien avec la présence d'un tableau de Modigliani à Genève». Cette procédure est désormais classée.

Selon Mondex Corp, une entreprise canadienne spécialisée dans la traque d'œuvres d'art volées par les nazis, ce chef-d'œuvre aurait été dérobé à un collectionneur d'art juif qui a fui Paris en 1939. Dans son édition d'hier, le

journal français *Le Monde* assurait que ce tableau «est bien une œuvre dont le propriétaire avait été spolié». Selon les différentes preuves obtenues par le journal, le tableau qui se trouve dans les Ports Francs de Genève serait bien la toile dont l'antiquaire Oscar Stettiner s'était vu privé lors d'une vente forcée, en juillet 1944.

Il s'agit de *L'homme assis appuyé sur une canne*, une toile du peintre italien Amedeo Modigliani (1884-1920).

Début avril, des médias avaient indiqué que le tableau était secrètement détenu - via une société offshore créée par le cabinet d'avocats panaméens Mossack Fonseca - par David Nahmad, un influent collectionneur d'art, qui avait affirmé jusqu'à présent que le Modigliani ne lui appartenait pas.

Depuis plusieurs années, la justice américaine tente de déterminer à qui le tableau appartient. Les Nahmad ont toujours affirmé que le Modigliani était la propriété d'International Arts Center (IAC), une société offshore. Mais les *Panama Papers* ont montré que les actionnaires d'IAC ne sont autres que les Nahmad eux-mêmes. **AFP**